

Lexicographie historique, noms de métier, féminisation: quelle méthodologie?

Fabienne Baider
University of Cyprus

*This article investigates the way trade names in the feminine form are presented in the French etymological and historical lexicographic discourse. Several French decrees in 1986, 1994 and 2000 were issued to promote use of the feminine form of trade names in reference to women. Working from two different corpuses—one before the feminization policy and one after, the analysis establishes whether progress had been made in such usage: feminine forms have increased in the past 30 years, even though their presentation remains incomplete and sometimes even marginal. However, the study of the presence or absence of these feminine forms could provide insight into what the linguistic function of gender is for various lexicographers. For some, a different gender and a different form of a trade name—ex. *boulangier* and *boulangère*—do not justify the inclusion of the feminine form, since they are derived morphologically and semantically from the masculine word, even though this case is not necessarily true. On the semantic level, this reasoning presupposes that grammatical gender does not fulfill any relevant function for nouns denoting animates. If it is impossible to conclude that these different lexicographical discursive practices support an asymmetrical representation of the sexes because of their different treatment of grammatical gender, it is nevertheless certain that such reasoning deprives all feminine forms from etymological information, hence truncating the history of words.*

0. Introduction

La féminisation des noms de profession et de métiers a gagné du terrain dans les listes officielles politiques en France (Dister et Moreau 2006), dans le discours journalistique français (Fujimura 2005) et dans les dictionnaires d'obédience générale (Larivière 2007)¹. Cependant, peu d'études jusqu'à présent ont évalué la présentation des féminins de noms de métiers et de profession, ainsi que l'évolution de celle-ci, dans le discours lexicographique historique. Ce travail propose de combler cette lacune à partir de plusieurs corpus originaux. Afin de dresser un bilan, nous avons procédé en deux étapes: à partir d'une liste d'une cinquantaine de noms de métiers ou d'occupation féminine a été établi un relevé quantitatif et qualitatif dans un dictionnaire publié avant les premières circulaires relatives à la féminisation de 1986, le *Nouveau dictionnaire étymologique* de Dauzat, Dubois et Mitterrand ou DDM (1989 —1971—). Une partie de ce relevé a ensuite été comparée au corpus constitué à partir du *Robert historique* (2000), et du *Trésor de la langue française* ou TLF, afin d'établir les progrès attestés après la circulaire de 1994 et le décret de 2000². A partir des résultats obtenus, nous nous interrogeons sur l'approche méthodologique et les fluctuations sémantiques dans la présentation des mêmes données afin de proposer des améliorations dans les nomenclatures à venir.

¹ Pour un résumé les circulaires et décrets relatifs à la féminisation des noms de métier pendant la période cruciale de 1988 à 2001 on peut se référer à Fujimara (2005).

² Cet article ne présente que les résultats partiels d'une comparaison entre les trois dictionnaires et se limite par conséquent en ce qui concerne le Robert à dix lemmes (*auteur, avocat, ballerine, bergère, demanderesse, défenderesse, docteur, écrivain* et ses dérivés, *professeur*,) et pour le le TLF en particulier à la présentation des nouvelles étymologies écrites au cours de ces cinq dernières années. Ont aussi été ajoutés des féminins tels que *bigote, bougresse, bourgeoise, pêcheuse, pécheresse, précieuse, prieure, vengeresse*.

1. Présentation du féminin

1.1. *Etablissement du corpus*

Notre méthodologie a d'abord consisté en l'établissement d'un corpus d'une cinquantaine de noms de métiers, dont il fallait ensuite vérifier l'existence dans la nomenclature des trois dictionnaires précités puis d'évaluer leur traitement lexicographique. La liste des noms de métier a été établie:

- À partir de la nomenclature d'un dictionnaire bilingue synchronique, volume poche, afin d'identifier les noms de métiers les "plus courants" ainsi:
architecte, auteur(e), avocate, ballerine, bergère, bijoutière, bouchère, boulangère, bourgeoise, brodeuse, chanoinesse, charcutière, couseuse, cuisinière, défenderesse, demanderesse, dentellière, directrice, docteur(e), doctoresse, écrivaine, épicière, fermière, héritière, hôtesse, hôtelière, infirmière, lingère, moissonneuse, paysanne, patronne, pêcheuse, prieure, professeur(e), teinturière, vendeuse.
- À partir des listes trouvées dans *Le livre de la Taille* (1292) pour identifier les noms de métiers au féminin les plus courants au moyen âge puisque les premières formes datent le plus souvent de cette époque: *barbrière, fileuse, fripière, lainière, gantière, patronnesse, regrattière, tailleuse, taillesse, tisserande.*

Ce corpus a été ensuite examiné dans le DDM (1979, 1989) écrit avant la loi sur les noms de métiers, puis dans deux dictionnaires édités ou réédités après la date décisive de 1998 pour la féminisation des noms de métiers, le Robert historique (2000) et les nouvelles entrées du TLF (à partir de 2000). Chaque mot mentionné dans cet article a été contrôlé dans le dictionnaire du moyen français (DMF) en ligne (www.atilf.fr) afin de trouver les informations manquantes dans le DDM, telles que la forme d'un féminin trouvé dans le *Livre de la Taille* (1292), mais non spécifié dans le DDM. Des divergences assez sensibles dans la présentation des féminins ont été notées, que ce soit dans un même dictionnaire ou entre les nomenclatures des dictionnaires.

1.2. *Présentations lexicographiques du féminin*

Sur le plan méthodologique, l'entrée lexicographique d'un dictionnaire étymologique a pour objet de présenter l'étymon du mot, puis les mots dérivés de celui-ci. Pour chaque étymon et pour chaque dérivé devraient être précisées la date d'attestation de la première occurrence et la localisation de celle-ci, comme l'indique l'exemple ci-dessous tiré du DDM:

défendre: fin XIe s. *Lois de Guill.*, du lat. *defendēre*, protéger, écarter, [...] **défendeur** 1120, *Ps d'Oxford* "défenseur"; 1283 *Beaumanoir*, jurid. [...] **défenseur**, 1213, *Fet des Romains*, remplace *défendeur* au XVIe.

D'un point de vue de la présentation des données, nous pouvons observer dans l'entrée ci-dessus l'organisation suivante, généralement suivie par les dictionnaires étymologiques:

1. l'entrée consiste en un verbe (dénotant l'action: *cuisiner*);
2. elle est suivie de la personne faisant référence à l'agent du procès (dénotant l'agent: le *cuisinier*);
3. suit le nom référant à la chose produite (dénotant le résultat: la *cuisine*).

Nous pouvons aussi noter que le DDM dans cette entrée a choisi de ne pas mentionner la forme féminine *défenderesse*, encore employée dans le langage juridique actuel.

Cependant, des présentations du féminin sont employées dans ce même dictionnaire:

- Soit le féminin est mentionné car le masculin n'existe pas ainsi les cas de *couseuse* et de *lingère* dans le DDM:
linge adj., XIIe s "de lin" [...] || **lingère** 1292, *Rôles de la taille*. || **lingerie** 1485, *Ordonn*
coudre XIIIe s., [...] || **couseuse** 1823, E. Boiste,: le masc. Couseur est attesté au XIIIe s. ||
cousoir 1160, Benoît. || **cousette** 1865, Barbey. || **couture** 1157, G. [...]

- Soit les deux formes, masculine et féminine, alternent, ainsi sous les mots hôte et chanoine les féminins sont précisés (mais le féminin hôtelière ne l'est pas):

hôte 12es || **hôtesse** 13es || **hôtelier** 1130

chanoine 1080 || **chanoinesse** milieu 12es;

- Soit la forme masculine est donnée en long; le féminin uniquement par la mention du suffixe dérivationnel:

filandier,-ière

couturier,-ière XIIe s., le masc., éliminé par *tailleur* au XVIe s., a été repris au XIXe s. et spécialisé pour les costumes féminins || **découdre** [...] || **recoudre**.

- Soit la mention du féminin n'est justifiée que si le sens de celui-ci diffère de la forme masculine.

Ainsi l'entrée de *bergère* dans laquelle le féminin est mentionné puisqu'il a connu une extension de sens:

berger, début XIIe s., G. (*berchier*), du lat. pop. * verbecarius (VIIIe s., *Reichenau*), de berbex, brebis. || **bergère** XIIe s., G.; 1746, La Morlière "fauteuil" ; 1752, Trévoux, "coiffure"

Ainsi l'entrée de *boulangier* dans laquelle le féminin n'est pas mentionné puisqu'il n'a pas connu d'extension de sens:

boulangier 1120, Cart. Saint-Martin de Pontoise (*bolengerius*), mot formé dans le Nord, par allongement d'un anc. picard bouleuc (suffice – enc, germ. – ing), "qui fabriquait des boules" (pain en boules); le mot a éliminé en moyen fr. fourmier de four et peateur (lat. pistor, -oris). || **boulangier** XVe s. verbe || **boulange** 1830, Benoît, déverbal || **boulangerie** 1314, G.

Avec cette dernière formule, le nom féminin n'apparaît que dans le cas où celui-ci connaît une extension de sens ou une péjoration. En ce qui concerne des dictionnaires qui présentent une partie assez élaborée historique ou étymologique, ainsi le TLF (avant les refontes étymologiques commencées après l'an 2000) et le Robert, ceux-ci précisent le féminin en alternance avec le masculin.

2. Résultats quantitatifs

Une comparaison entre la présentation d'un échantillon de notre corpus dans ces trois dictionnaires, a identifié quatre faiblesses, lors de la présentation du terme féminin dans les nomenclatures étudiées. Par ordre décroissant sont en effet présents les éléments suivants:

- traitement historique incomplet;
- traitement historique inconsistant;
- distinction inadéquate entre différentes acceptions;
- espace perdu pour un contenu redondant ou inapproprié.

Ces quatre points caractérisaient déjà les dictionnaires généraux de langue anglaise selon le rapport de Trench (1860—1857—).

2.1. Avant les décrets des années 80

Si nous considérons le cas du DDM, la forme féminine, nous l'avons mentionné plus haut, ne fait pas, le plus souvent, l'objet d'un alinéa dans l'article du dictionnaire.

Sont occultés dans ce dictionnaire:

1. pratiquement tous les termes courants dénotant des activités dites typiquement féminines, que ce soit dans la société de jadis ou dans la société actuelle, telles que *boulangère bourgeoise*, *bijoutière*, *brodeuse*, *charcutière*, *cuisinière dentellière*, *directrice*, *fermière*, *friprière*, *infirmière*, *héritière*, *fileuse*, *paysanne*, *patronne* (mais *patronnesse* est noté),

moissonneuse (sauf quand elle est *batteuse* ou *lieuse* —il s’agit de la machine, bien sûr), *teinturière*, *tisserande*;

2. les termes juridiques tels que *demanderesse* et *défenderesse* bien qu’il soit fait remarquer que les formes masculines *demandeur* et *défendeur* appartiennent justement au discours juridique.

Ce choix est aussi très souvent vérifié dans le TLF concernant le discours étymologique et non la nomenclature car les féminins sont en général cités comme une forme dérivée. Cependant les informations historiques se préoccupent de la forme masculine principalement comme en témoigne l’exemple ci-dessous de *demanderesse*:

demandeur

En partic. [Fém.: *demanderesse*] Celui, celle qui introduit une demande en justice. Anton. *défendeur*:

4. ... le perroquet susdit, à l’instigation de la *défenderesse*, ...MÉRIMÉE, *Théâtre de Clara Gazul*, 1825, p. 380.

◆Emploi adj. La femme *demanderesse* ou *défenderesse* en divorce, pourra quitter le domicile du mari pendant la poursuite (Code civil, 1804, art. 268, p. 50).

Étymol. et Hist. 1. Ca 1200 “celui qui demande quelque chose” (R. DE BEAUJEU, *Le Bel inconnu*, éd. G. Perrie Williams, 201); 2. 1283 (PH. DE BEAUMANOIR, *Coutumes de Beauvoisis*, éd. A. Salmon, § 64). Dér. du rad. de *demander**; suff. *-eur*^{2*}. **Fréq. abs. littér.**: 79. **Bbg.** BASTIN (J.). *Nouv. glanures gramm.* Riga, 1907, p. 82. —QUEM. 2^e s. t. 4 1972.

De même dans le DMF, remarquable dans la richesse de ses descriptions et dans sa présentation homogène d’alternance des formes féminines et masculines, le plus souvent il n’est mentionné dans l’ancienne langue que le masculin; pour avoir accès à toutes les informations sur le féminin, il faut cliquer sur la forme masculine, le féminin étant inclus dans le masculin en quelque sorte.

Le fait que la forme féminine soit occultée ou présentée comme dérivée du masculin a plusieurs conséquences sur le plan socio-historique et sémantiques.

3. Conséquences des présentations

3.1. Inexactitude socio-historique

Le métier de *teinturière* (bien présent dans *le Livre de la Taille* 1292) et surtout les métiers de *tisserande*, *chapelière*, *brodeuse* et de *fileresse* (*fileuse*) très courants au moyen âge, sont omis dans le DDM. Pourtant ils étaient plus particulièrement réservés aux femmes au moyen-âge comme le rappelle Faral (1942 : 141) et comme attestent les listes du *Livre de la Taille*, source employée par ce même dictionnaire:

Le travail de la soie est à peu près exclusivement réservé aux femmes, lesquelles, en plusieurs cas —justement les fileuses de soie, comme les tisserandes et quelques autres— sont constituées en “métiers”, tout comme les hommes. Faral (1942: 141)

fil XIIe s., *Parthenopeus*, du lat. *filum*. || **filière** 1296, G. || **filet** [...] || **fileter** || **filetage** 1865, L. || **filer** XIIe s. [...] || **filage** XIIIe s., G. || **filerie** 1376 G. || **filature** 1724 [...] || **filateur** 1823, Boiste. || **fileur** 1268, E. Boileau. || **fileux** 1678, Guillet, var. pop. spécialisée dans la mar. || **filure** 1398, G.

Ainsi le dictionnaire de l’Académie ne précise le féminin *fileuse* qu’en 1694, bien après *fileur*. On pourrait alors en conclure que c’était avant tout un métier masculin.

De plus, le fait que la forme *tailleresse* ne soit pas mentionnée dans le DDM renvoie l’existence de la profession elle-même à beaucoup plus tard dans le temps qu’elle n’a été attestée. La désaffectation des mots en *-esse* semble avoir porté préjudice à l’histoire des noms de métier au féminin: étant donné que ceux-ci ont disparu il n’est noté que la forme moderne en *-euse*, le plus souvent, forme qui n’est qu’une version “postdatée”.

En revanche, la description historique du TLF nous permet de différencier entre les deux acceptions “la femme du tailleur” et “la personne qui taille des vêtements”:

tailleuse, subst. fém., vx. **Ouvrière qui taille et confectionne les vêtements**. Les tailleuses étaient venues faire la robe et la coiffe de noces à Denise, et elles lui essayaient tout le jour tantôt ceci, tantôt cela (LAMART., Tailleur pierre, 1851, p. 543). —[tɑj:øz], [ta-]. LITTRÉ, Lar. Lang. fr. [ta-]. —1^{res} attest. **a)** 1622 “**femme du tailleur d’habits**” (Les Caquets de l’accouchée, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, p. 181), **b)** 1731 “**couturière qui coupe les vêtements de femmes**” (LA BLACHETTE DU MONÉTIER, Lettre du 1^{er} févr. ds Mercure de France, t. 20, p. 606); fém. de tailleur* (mes grasses).

3.2. Les chaînons lexicologiques manquants

D’un point de vue lexicologique, ce raisonnement aboutit de manière concrète à un effacement de toute information étymologique quant à la date de la première attestation de la forme féminine, quant aux différentes formes de ce féminin et quant à sa localisation. Certes, c’est une grande économie pour le dictionnaire, mais c’est surtout un effacement non négligeable de l’histoire des mots. On ne saura donc jamais quand ou si le mot *boulangère*, par exemple, a été équivalent à “la femme du boulanger” ou à “la femme qui tient une boulangerie”, glissement de sens assez important d’un point de vue socio-historique. En effet, les veuves de boulangers pouvaient dès le Moyen-âge exercer le métier de feu leur époux (Livre de la Taille, 1837 — 1292—); dès lors, la dénomination dénotait deux fonctions différentes celle d’agent (la femme qui fait du pain) et celle de cause (la femme du boulanger), confondues en une même forme.

Les entrées *bougre* et *précieux* exemplifient une autre limite de cette méthodologie concernant l’objectif même d’un dictionnaire étymologique, la description des différents sens qui émergent à partir d’un même étymon. Si la forme féminine semble devoir justifier sa présence par sa fonction de “chaînon” dans le continuum du sens, le mot *bougresse* (1260), par exemple n’a pas été sauvé de l’oubli malgré le rôle qu’il jouerait dans l’évolution de ce sens. En effet, selon *le Trésor de la Langue française* et *le Robert historique*, la forme féminine aurait acquis l’acception de “homosexuel-le” avant le masculin qui, lui, a d’abord signifié “hérétique” (1170)³ et a ensuite hérité l’acception du féminin vers 1450. Dans l’article du terme *précieux*, le féminin *précieuse* doit être signalé dans le discours de l’article de dictionnaire (et non pas dans la nomenclature) car l’acception du masculin au XVII^e s. est dérivée de la forme féminine:

précieux (Dauzat)

début XII^e s. *Voy. de Charl.* (*precios*), du lat. *pretiosus*, de *pretium* prix; 1659, Molière, littér. d’après le fém. *précieuse*, empl. en 1656 pour désigner les dames qui composaient le cercle de l’hôtel de Rambouillet

De même, l’ancien français *fileresse* (1260), par exemple, ne figure pas dans le DDM qui se limite aux formes modernes. Cependant le féminin a été attesté avant la forme masculine *filour* (1376; qui a évolué en *fileur*); cette forme pourrait donc être aussi “considéré” comment étant à l’origine de *fileur* (et *fileur* non pas comme un dérivé du verbe *filer*), puisque c’est le raisonnement qui semble être suivi pour la forme masculine lorsqu’elle précède la forme féminine.

3.3. Indéfini sémantique

Nous avons noté que les mots féminins ne sont présents que si cette première forme a connu une extension ou spécialisation de sens. La présence de *chanoinesse* se justifierait dans la mesure où l’on ne peut traduire *chanoinesse* comme “femme du chanoine” (évidemment!) comme on pourrait le faire pour *boulangère* mais “fille noble qui, sans faire de vœux, vit en communauté sous une règle”, et de fait acquiert le droit d’être cité dans le dictionnaire.

Sous le mot *berger* est spécifié un premier féminin *bergère* que l’on doit présumer avoir le sens de “personne qui garde les moutons” ou de “femme de l’homme qui garde les moutons”:

³ La forme féminine est d’ailleurs notée comme plus péjorative que la forme masculine, cette dernière dénotant une sympathie que ne dénote pas le féminin.

berger, début XIII^e s., G. (*berchier*), du lat. pop. * verbecarius (VIII^e s., *Reichenau*), de berbex, brebis. || **bergère** XIII^e s., G.; 1746, La Morlière “fauteuil”; 1752, Trévoux, “coiffure”.

Cette règle apparente que la forme dénotant l'être féminin est mentionnée que si elle est employée plus tardivement pour dénoter un autre concept, n'apparaît pas toujours être appliquée, ainsi en témoigne la famille de mots sous *cuire*:

cuire Xe s., Eulalie [...] || **cuite** 1268, E. Boileau, “cuisson”; 1867 Delvau, “ivresse” || **cuisant** 1160, Benoît. || **cuisseur** 1270, Ordonn. || **cuisage** 1350, G. || **cuisine** fin XIII^e s. [...] || **cuisiner** XIII^e s., Chron. D'Antioche || **cuisinier** 1200; *-ière* fourneau, fin XIX^e s. || **cuisson** [...] || **cuistance** [...] || **cuistot** [...] || **recuire** [...] || **recuit** 1505, Delb.

Nous notons que le terme *cuisinière* n'est pas décrit dans son sens originel “la femme qui cuisine”, mais uniquement dans son extension de sens, qui désigne un objet (le *fourneau*). On peut alors présumer, suivant l'exemple de *bergère*, que jamais le mot *cuisinière* n'a désigné une femme qui cuisine.

La présentation ambiguë du DDM entraîne d'autres problèmes de compréhension sémantique concernant les extensions de sens. De fait, on ne sait plus ce que désigne la forme féminine. Sous *fauconnier*, la forme *fauconnière* désigne-t-elle un objet ou une personne? De même sous *poissonnier*, la forme *poissonnière* a-t-elle jamais dénoté autre chose qu'un ustensile de cuisine ?

fauconnier 1160 Benoît || **fauconnière** XIII^e s
poissonnier début XIII^e s. || **poissonnière** 1600 O. de Serres “ustensile de cuisine”

Si *huilier* désigne un fabricant au XIII^e siècle, puis au XVII^e siècle un ustensile, le féminin *uilière* (qui se trouve dans *le Livre de la Taille*) a-t-il connu la même évolution? De même sous *tapissier*, le premier sens “marchand ou fabricant de tapis” s'applique-t-il aussi à la forme féminine? Le nom *épiciier* a connu une extension de sens “benêt”, celle-ci s'est-elle aussi étendue pour le féminin?

En général, le féminin est alors considéré comme faisant partie des connaissances tacites, c'est-à-dire des connaissances de ce qui est va de soi. La forme masculine, au contraire, bénéficie de connaissances explicites, c'est à dire de connaissances qui sont exprimées de manière claire, complète et qui ne laisse rien à deviner.

De plus, l'absence de noms de métier au féminin repose donc sur des axiomes sémantique et morphologique discutables tels que:

- le genre grammatical ne déterminerait plus une catégorie de sens pertinente. La forme féminine est donc comprise tacitement dans la forme masculine;
- la distinction entre le sens “épouse d'un homme qui pratique telle ou telle profession” et “femme qui occupe telle ou telle profession” que peut signifier boulangère ne serait plus pertinente; nous avons vu avec l'exemple de tailleuse que l'évolution du sens est importante;
- la forme féminine serait toujours dérivée morphologiquement et sémantiquement de la forme masculine, ce qui n'est pas toujours le cas ainsi fileresse et fileur;
- la forme féminine connaîtrait toujours les mêmes extensions de sens que la forme masculine, ce qui est faux ainsi épicière n'a pas connu l'extension de sens “benêt”.

3.4. Description historique incomplète:

Enfin, des indications étymologiques incomplètes accompagnent les quelques féminins qui sont le plus souvent seulement signalés, parfois datés et pratiquement jamais localisés. Dans l'entrée ci-dessous, si le siècle de la première attestation est noté pour le nom *bergère*, on peut remarquer que d'une part, le masculin bénéficie d'une forme originelle; et que d'autre part, les extensions de sens du féminin “fauteuil” ou “coiffure” sont plus complètes d'un point de vue étymologique que le féminin désignant “la femme gardant les moutons”.

berger, début XIII^e s., G. (*berchier*), du lat. pop. * verbecarius (VIII^e s., *Reichenau*), de berbex, brebis. || **bergère** XIII^e s., G.; 1746, La Morlière “fauteuil”; 1752, Trévoux, “coiffure”

En revanche, des développements semblent redondants ou inappropriés compte tenu des absences importantes citées ci-dessus: sous l'entrée *ouvrier*, le féminin n'existe que dans l'expression *classe ouvrière* (1789). Le développement sous *ferronnière*⁴ semble dans cet espace restreint injustifié.

4. Après les circulaires sur la féminisation: des progrès récents

Le corpus représentatif du discours historique plus récent se limite au *Robert Historique* et au *Trésor de la Langue française* (TLFi). Ce dernier est d'autant plus intéressant que l'INaLF (prédécesseur de l'ATILF qui gère actuellement cette base de données) est à l'origine d'un des plus célèbres guide de féminisation pour la langue française *Femme j'écris ton nom* (Cerquignani 1999)⁵. Ce corpus indique des améliorations quant à la présence des formes féminines, puisqu'elles sont le plus souvent citées. Cependant, le traitement *inégal* pour les noms de métier féminins par rapport à celui des noms de métiers masculins se caractérise par un traitement marginal, inexact et complaisant.

4.1. Un traitement incomplet

Très souvent l'étymologie des formes féminines reste nettement moins avancée que celle des noms masculins; parfois la date d'attestation n'est même pas stipulée. L'histoire du sens reste aussi focalisée sur la forme masculine. Dans l'entrée ci-dessous, l'objet du discours lexicographique est en effet celle du nom *défenseur*. De plus, alors que les attestations historiques de *défenderesse* ne sont pas rares, aucune datation n'est proposée:

Défenseur (Robert historique, 2000)

De la même façon, DÉFENDEUR n. (av. 1150), fait sur défendre, subit la concurrence de défenseur (-voir défense) [...] se réservant le sens juridique de “celui qui se défend en justice, contre lequel est intentée une action judiciaire” (v. 1200). Dans cet emploi, le féminin est DÉFENDERESSE. (mon soulignement).

Les mêmes lacunes se retrouvaient dans le *TLFi*, ainsi le féminin de *chef* est noté *cheffesse* qui depuis 1960 ne dénote plus le sens original de “femme de chef arabe”, mais “femme placée à la tête de certains services”, dans la langue familière. L'étymologie des noms féminins reste inadéquate: *demanderesse* comme *défenderesse* ne bénéficie d'aucune étymologie, à l'encontre du masculin, même si l'effort a été fait d'ajouter des citations:

défendeur (Trésor de la langue française, 1974- présent)

Prononc. et Orth.: [dɛfɛ̃døːʁ], fém. [-dʁɛs]. Ds *Ac.* 1694-1932. Noter que le fém. ne figure plus à partir de *Ac.* 1835. Le fém. du mot s'explique par le domaine dans lequel il est empl. (jur.), cf. GREV. 1964, § 244. **Étymol. et Hist.** 1. 1^{re} moitié XII^e s. “celui qui défend” (*Psautier Oxford*, 58, 12 ds T.-L.) — 1611 COTGR.; 2. ca 1200 “elui qui se défend en justice” (*Le Castoiment d'un pere a son fils*, conte XIV, 112 ds *Fabliaux*, éd. Barbazan et Méon, t. 2, p. 117).

Cependant, nous le verrons dans la section 5, les quelques nouvelles entrées étymologiques du *TLFi* sont très proches de la formule idéale quant à la présentation des informations relatives aux formes féminines et masculines et témoignent d'un effort et de progrès certains en la matière.

⁴ La définition, qui prend la place de tout un paragraphe, est obligée d'employer le mot *ferronnière* dans le sens de “être féminin” alors que celui-ci ne paraît pas dans le dictionnaire: “chaîne d'or placée sur le front, de nom de la Belle Ferronnière, qui porte cet ornement dans son portait par L. de Vinci, de *ferron*, de *fer*.”

⁵ La liste des féminins recommandés est disponible à l'adresse <http://atilf.atilf.fr/gsouway/scripts/feminin.exe>

4.2. *Un traitement inexact*

Dans d'autres entrées, le Robert et le TLFi mettent sur un pied d'égalité des formes féminines qui ne sont pas équivalentes ainsi se côtoient des mots d'auteurs ou des formes rarement employées et des formes faisant partie de la langue courante, sans apparente distinction ainsi les formes de variétés hors hexagones semblent peu connues des rédacteurs: *autrice* employée en Suisse et *auteure* courante au Québec sont associées à des formes rarissimes (*autheresse*) dans le Robert:

auteur, autrice

Le mot n'a pratiquement pas de féminin en français d'Europe: on trouve néanmoins **femme-auteur**, **autrice** et **auteuse** (1785, Restif), **auteresse** (av. 1921), auteresse et **autHoresse** (1867, chez Taine, anglicisme). Même **autrice**, plus régulier et ancien, reste peu usité. Les Québécois utilisent en revanche la forme analogique **auteure**.

Le féminin *auteuse* serait-il un hapax de Restif et le féminin *autheresse* un hapax de Taine? Qu'est-ce qui justifierait de telles mentions d'attestations isolées aux côtés de formes couramment usitées? De plus, ces formes que nous pouvons qualifier d'aberrantes (*auteuse*, *autesse* et *autheresse*) sont les seules à bénéficier d'un traitement étymologique aux dépens des formes communes *autrice* et *auteure*. Ce traitement lexicographique met en doute la légitimité des formes bien attestées et bien implantées dans les régions hors hexagones, tout en mettant en avant des créations littéraires. Le TLFi pose qu'il n'existe pas de féminin, alors que le guide de l'INaLF recommande *une auteur*.

auteur

Rem. 1. Comme il n'existe pas de forme fém. du mot *auteur*, on l'emploie indifféremment pour qualifier un homme ou une femme... On parlera aussi de femme-auteur. L'ex. suiv. est une résurgence isolée de l'anc. lang. qui employait le fém. *autrice* (cf. aussi auteresse, autheresse): "Exemple de vocable de la liste précédente employé par une autrice: contemporaine (...)" (Fr. mod., t. 3, 1935, p. 71).

C'est non seulement présenter de manière inexacte les emplois réguliers en francophonie, mais c'est aussi dévaloriser ces mêmes emplois. De même, lors de la mention de la forme *professeuse*, il est précisé que "seule la forme masculine est en usage en Europe" et qu'au Québec, cette forme "purement graphique" se trouve employée "dans les journaux et la langue administrative". Il est pourtant connu que cette graphie est la forme couramment employée dans cette région francophone, et ce, bien avant la première édition de ce dictionnaire qui date de 1998. Dans la même veine, l'emploi du mot *écrivaine*, courant au Québec, serait restreint "au domaine de la plaisanterie"⁶. Ces modalisations, parfois erronées, posent les locuteurs de la francophonie généralement à l'origine de ces formes comme objet du discours dominant de l'Hexagone exprimant un jugement sur la "périphérie"⁷. Le TLFi ne fait pas de commentaire, mais marginalise la forme féminine dans un commentaire et se trompe dans les formes les plus courantes citant *professeuse* pour le Québec:

Professeur

REM. 1. Professeuse, subst. fém., synonyme. Les seuls visages féminins que je voie, sans compter les professeuses, comme on dit ici, sont la femme de mon maître d'allemand et M^{lle} W, fille d'un métaphysicien très-profond (J.-J. AMPÈRE, Corresp., 1827, p.418). **[Au Canada]** Au primaire, on est instituteur ou institutrice à l'exception des spécialistes qui eux (elles) conservent le nom de professeurs ou professeuses (Le Devoir, 5 nov. 1983, p.14, col. 5). **2. Professoress**, subst. fém., synonyme. Ces yeux, de la couleur de l'eau des lavoirs, avaient la langueur pâmée des sentimentales professoresses du septentrion (BLOY, Femme pauvre, 1897, p.99). **Prononc. et Orth.:** [pʁɔfɛsoːʁ]. Att. ds Ac. dep. 1694.

⁶ La forme péjorative *écrivailleuse* présentée comme issue de la forme *écrivailleur* est notée sans hésitation, ni modalisation.

⁷ Le Robert historique, dans une perspective multiculturelle, propose des encarts sur les emplois en monde francophone hors hexagone.

Lorsque, au contraire, certains dictionnaires focalisent le discours sur la forme féminine, le dérapage vers les acceptions dévalorisantes semble inévitable.

4.3. *Un traitement complaisant?*

Le DDM mentionnait sous le vocable *boulangère* deux acceptions “une voiture de transport” et “une danse”. Cependant, l’acception “prostituée”, inconnue au Dauzat et au *Trésor de la langue française* ne manque pas d’être précisée dans le *Robert historique*. De même, les acceptions dévalorisantes “fille facile” ou “maîtresse” du mot *bergère* contraste avec l’acception, presque glorifiante, du mot *berger* qui, apparemment, exprimerait “plus tardivement la sincérité des sentiments”, à cause de la littérature du XVII^e siècle. Il est omis qu’en ancien français le mot *berger* était synonyme de “sot” ou d’ “homme grossier”. On peut aussi noter l’ambiguïté du mot générique *personne* qui devrait englober les deux genres grammaticaux, mais qui dans cette entrée semble se restreindre au masculin:

berger, bergère (*Robert historique*)

berger: désigne la personne chargée de garder les moutons; il exprime plus tardivement la sincérité des sentiments à cause de la littérature du XVII^e s. *Bergère* s’emploie familièrement comme une dénomination métaphorique de l’épouse, de la maîtresse ou de la fille facile c’est là une allusion (XIX^e siècle) aux personnages de la bergère amante dans les ariettes pastorales du XVIII^e siècle.

Enfin, l’explication détaillée de l’emploi misogynne de *bachelière* en argot étudiantin du XIX^e siècle qui aurait désigné “une femme juste assez savante pour conduire un bachot sur la Seine” se justifie-t-elle dans un dictionnaire où le manque d’espace aurait incité à réduire les noms d’auteurs à des dates ou à des siècles?

5. *Changer les pratiques lexicographiques?*

Dans un article récent consacré aux hiérarchies sémantiques employées pour définir les termes désignant des êtres animés dans la base de données MultiWordNet (Ordan and Wintner 2005: 357), il a été noté que la stratégie la plus courante de représenter sémantiquement les noms féminins était de les poser comme des hyponymes d’un terme considéré comme neutre, ainsi *usherette* “ouvreuse” serait un hyponyme de *usher* “ouvreur” (?). Même si dans le cas précité on peut penser à un processus de dérivation du féminin par rapport à un terme plus général, cette relation morphologique ne devrait sans doute pas être traduite en une relation de sens telles que l’hyponymie.

De plus, il avait été fait remarquer plusieurs cas pour lesquels le terme féminin était noté comme dépendant d’un terme posé comme neutre, mais qui devrait être plutôt considéré comme masculin, ainsi *cowgirl* est-il décrit comme hyponyme de *cowboy*. Il a été alors suggéré de poser un terme neutre comme à l’origine de tout terme qui désigne des animés afin de pallier à cette description sémantique aléatoire (puisqu’elle ne peut s’appliquer à tous les termes): selon ce procédé, l’entité *princesse* ne serait plus décrite comme un hyponyme de *prince*, mais comme un co-hyponyme de *prince*, les deux entités étant dépendantes de l’expression “enfant de monarque”. De fait l’hyperonyme devant “posséder les traits de l’hyperonyme ou les remplace par une valeur [0]” (Van Campenhout 2004: 160), il est absurde de traiter *prince* comme l’hyperonyme de *princesse*.

La présentation de la Nouvelle base étymologique du TLF répond assez bien à ses critères ainsi l’entrée suivante propose un parallélisme entre les formes masculines et féminines:

ballerin, ine

ÉTYMOLOGIE

A. 1. subst. masc. “danseur de ballet”. Attesté depuis 1596 (HULSIUS/ : **balerin**; m. voyez Danseur). [...]

A. 2. subst. fém. “danseuse de ballet, de théâtre”. Attesté depuis 1596 (HULSIUS/ : balerine; f. Tänzerin). [...]

[...]

A. 1. Transfert linguistique: emprunt à l'italien *ballerino* subst. masc. "homme qui danse professionnellement ou par plaisir" (attesté depuis avant 1342, CALO/PFISTER in *LEI* 4, 808, BALLARE I 1 b β). [...]

A. 2. Transfert linguistique: emprunt à l'italien *ballerina* subst. fém. "femme qui danse professionnellement ou par plaisir" (attesté depuis 1492, CALO/PFISTER in *LEI* 4, 810, BALLARE I 1 b β). [...]

Il n'en reste pas moins que la nomenclature présente toujours le féminin comme dérivé du masculin, ainsi la préférence pour la formule dérivée *ballerin, ine*. De plus, pour des formes épécènes tels que *diamantaire*, le substantif est noté uniquement comme masculin, ce qui contredit les recommandations du guide de l'InALF en matière de féminisation. Celui-ci préconise en effet l'alternance du féminin et du masculin à l'aide du déterminant: *une ou une diamantaire*. Enfin, le mot *ballerin* est extrêmement rare; peut-être ce traitement identique entre forme masculine et féminine n'est-il vrai que pour un mot employé bien plus fréquemment au féminin? L'avenir nous dira si une véritable évolution a pris place dans la présentation des noms de métier féminins.

6. Conclusion

Ce travail a montré dans un premier temps qu'une présentation d'informations de nature étymologique inconsistante et des choix différents de présentation lexicographique ont pour résultats à la fois des ambiguïtés sémantiques et des incohérences socio-historiques. Cependant, les premières comparaisons entre les dictionnaires historiques les plus récents, notamment ceux confectionnés après les années 80, indiquent des progrès dans la présentation et donc dans la lecture des informations. Nous proposerons pour obtenir de réels progrès de ne plus présenter le nom de métier féminin comme terme dérivé du masculin: il est sans doute plus intéressant, d'un point de vue des connaissances historiques (l'histoire des mots et l'histoire sociologique) et plus exact d'un point de vue sémantique (la forme ou le sens féminins ne sont pas toujours dérivés du masculin) de toujours poser la forme féminine d'un animé comme co-hyponyme du terme masculin. Il s'agit alors de traiter le féminin en une forme et un sens à part entière comme l'ont proposé Ordan et Wintner (2005) pour les descriptions de MultiWordNet et comme il semble être appliqué dans certaines des nouvelles entrées étymologiques du TLF.

Références bibliographiques

Dictionnaires

Dauzat, A.; Dubois, J.; Mitterrand, H. (1989 —1971—). *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*. Paris: Larousse.

Base lexicale du Moyen français. [en ligne]. <http://www.atilf.fr/blmf/> [Date de consultation: mars 2008].

Atelier historique de la langue française: l'histoire des mots du haut moyen âge au XIXe siècle. Marsanne: Redon, 1999.

Dictionnaire historique de la langue française. Paris: Dictionnaires Le Robert, 2000

TLFi (*Trésor de la langue française informatisé*). [en ligne]. 1974- présent. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Autres références

Dister, A.; Moreau, M. L. (2006). “Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes. Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France”. *Langage et Société* 115 (3). 5-45.

Geraud, H. (1837 —1292—). *Feuille de taille, Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux et un manuscrit contenant le rôle de la taille*. Paris.

Fujimura, I. (2005). “Politique de la langue: la féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001)” *Mots* 78. 37-52.

Larivière, L. L. (2007). “Dis-moi comment tu te nommes et je te dirai qui tu es”. *Nouvelles questions féministes* 10 (26).

Noam, O. and Wintner, S. (2005). “Representing Natural Gender in Multilingual Database”. *International Journal of Lexicography* 18 (3). 357.

Trench, R. C. (1860 —1857—). *On some deficiencies in our English Dictionaries* [en ligne]. London. URL: <http://dictionary.oed.com/archive/paper-deficiencies/>.